

Vignette de 40 lepta de 1831

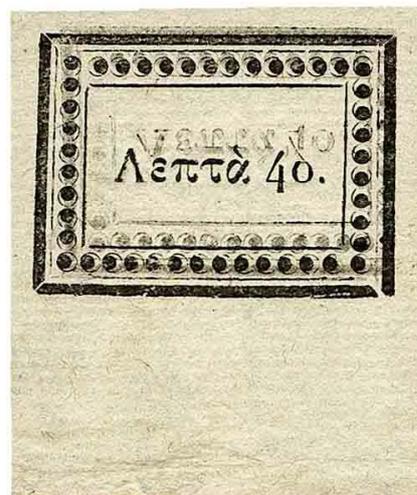
Louis FANCHINI

" PIÈCE DU MOIS " DU 4 JUIN 2020

Vignette de 40 lepta (1 piastre) de 1831 imprimée en typographie sur papier couché épais. Ici un exemplaire bas de feuille avec la valeur «Λεπτα. 40.» (40 lepta) de dimension 36 x 27 mm.

Elle a probablement été imprimée à Nauplie (Náfplio en grec), alors capitale de la toute nouvelle Grèce moderne à l'issue de la guerre d'indépendance (1821/1829) démarrée le 25 mars 1821 et avant la proclamation du royaume de Grèce le 7 mai 1832 par le traité de Londres.

La fonte utilisée pour l'impression des caractères de cette vignette est la même que celle des bulletins officiels des premiers gouvernements provisoires et de l'État grec de cette époque.



Selon les dernières études, cette vignette aurait servi à la perception d'une taxe/donation de 40 lepta due par tous les citoyens grecs, à cette date, pour participer à la subvention des terres attribuées aux réfugiés crétois, victimes de la guerre d'indépendance et relocalisés sur le continent. Cette taxe/donation a été décrétée par le premier gouverneur de la Grèce indépendante (1828/1831), Jean Capo d'Istria (Ioánnis Kapodístrias en grec) initiateur du plan d'aide à la relocalisation des réfugiés.

La Grèce moderne naissante bâtissait, après deux siècles de domination ottomane et dans la guerre, une administration d'un État indépendant, les documents officiels étaient donc très succincts... Il n'a pas encore été découvert, à ma connaissance, de documents de cette époque traitant en détail de cet épisode. Néanmoins, je pense qu'une recherche plus approfondie pourrait nous révéler quelques éclaircissements.

Ce « timbre-taxe » serait donc le premier timbre émis au monde... Il n'en n'existe que quelques exemplaires et il est inconnu sur document. Celui présenté ici est d'une qualité exceptionnelle.